

1.

Débitrice: **ATELIER D'ARCHITECTURE GFD ANTONIAZZA SA**, Chemin des Cerisiers, **1462 YVONAND**
2.

Déclaration de faillite: 14.12.2006
3.

Suspension de faillite: 21.02.2007
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.03.2007
5.

Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : exploitation d'un atelier d'architecture

Office des faillites d'Yverdon-Orbe-La Vallée
1401 Yverdon-les-Bains
- (00220143)